



FINANCEMENT DE LA FORMATION

Formations diplômantes (BTSA – Licences Pro) | *selon statut



Formations entreprises



Coût des formations diplômantes

	Contrat APP Secteur privé ⁽¹⁾	Contrat APP Secteur public ⁽¹⁾	Contrat de Professionnalisation	Formation Professionnelle Continue
BTSA GEMEAU	Selon NPEC * OPCO	7 100€ **	Selon NPEC * OPCO + RQTH***	Nous consulter cfppa.vienne@educagri.fr
LP CESP	Selon NPEC * OPCO	7 600€**	Selon NPEC * OPCO + RQTH***	Nous consulter cfppa.vienne@educagri.fr
LP MAEP	Selon NPEC * OPCO	7 400€**	Selon NPEC * OPCO + RQTH***	Nous consulter cfppa.vienne@educagri.fr
LP NAVIL	Selon NPEC * OPCO	7 400€**	Selon NPEC * OPCO + RQTH***	Nous consulter cfppa.vienne@educagri.fr
LP TP DTRH	Selon NPEC * OPCO	6 700€**	Selon NPEC * OPCO + RQTH***	Nous consulter cfppa.vienne@educagri.fr

*NPEC = Niveau de Prise En Charge

** tarifs août 2022

*** Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

Contrat d'Apprentissage⁽¹⁾

Secteur Privé	Secteur Public
<ul style="list-style-type: none"> Le coût du Contrat d'Apprentissage ou Pro dépend de l'IDCC (Identifiant Convention Collective) de l'entreprise. Le coût contrat sera identique au niveau de prise en charge définit par l'OPCO. 	<ul style="list-style-type: none"> Le coût appliqué est le coût décret défini pour le diplôme concerné par France Compétences. Les employeurs du secteur public non industriel et commercial obéissent à des règles spécifiques, le coût de formation est financé directement par l'employeur, par convention avec le CFPPA – OFA de Vienne-Seyssuel. Pour les contrats d'apprentissage conclus par les collectivités et les établissements relevant des communes, des Départements, des Régions ou des établissements publics le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) contribue aux frais de formation des apprentis employés à hauteur de 100% du coût contrat selon référentiel CNFPT (Décret n°2020-786 du 26 juin 2020).